

Mobilisation du 10 décembre

Le droit de syndicalisation est enchâssé dans les libertés du Premier amendement de la constitution américaine : la liberté fondamentale de réunion et la liberté de parole. Pouvoir se rassembler, se faire entendre au travail, toucher de meilleurs salaires et travailler dans la dignité dépend du droit fondamental de discuter avec des collègues de travail en vue de former un syndicat.

Toutefois, ce droit fait l'objet d'attaques d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord. Forts de l'appui de législateurs sympathiques et des conseils d'une légion de firmes antisyndicales, les employeurs harcèlent, menacent et congédient des employés ayant le courage de défendre leur droit d'association.

Selon une étude menée récemment par l'Université Cornell, 92 % des employeurs ont forcé leurs employés intéressés à se syndiquer à participer à des rencontres à huis clos pour se faire déblatérer de la propagande antisyndicale. Près de 80 % ont fait appel à des superviseurs pour livrer leurs messages antisyndicaux tandis que 75 % ont retenu les services de consultants antisyndicaux.

De plus, près de la moitié des employeurs faisant face à une possibilité de syndicalisation de leur milieu de travail ont menacé de mettre fin à leurs activités si leurs employés se syndiquaient. Un employeur du secteur privé sur quatre a déjà congédié illégalement des travailleurs ayant voulu former un syndicat.

Si nous tenons toujours à défendre nos droits de syndiqués, nous devons tout faire pour protéger les droits des hommes et des femmes qui tentent de se joindre à notre mouvement.

Il n'existe aucune meilleure occasion de faire entendre notre voix collective qu'en prenant part aux activités de mobilisation organisées dans le cadre de la Journée internationale des droits de la personne du 10 décembre 2005. L'un des objectifs clés est de cette journée est de mousser les appuis de la [Employee Free Choice Act](#), une législation obligeant les employeurs à reconnaître la légitimité d'un syndicat une fois qu'une majorité de travailleurs ont signé des cartes en faveur de la représentation syndicale.

Pour de plus amples renseignements sur la Journée internationale des droits de la personne ou la *Employee Free Choice Act* et pour connaître les activités du 10 décembre dans votre région, visitez le site Web spécial de la FAT-COI <http://www.aflcio.org/joinaunion/> et lisez nos mises à jour publiées à intervalles réguliers sur www.goiam.org.



Etiez-vous au courant

<goiam.org>

Un bulletin électronique pour les Communicateurs de l'AIM